

ENTREPRENEURIAT ET CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE : UNE LECTURE A PARTIR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN ET D'AIDE A LA CREATION DES ENTREPRISES

Dr. AKNINE SOUIDI Rosa
Université Mouloud Mammeri
Tizi Ouzou

Pr. FERFERA M. Yacine
CREAD
Alger

Résumé

L'objet de notre article est de comprendre la réalité de l'entrepreneuriat en Algérie à travers l'apport des dispositifs d'appui et d'aide à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANDI)¹. Notre travail se basera sur deux enquêtes de terrain

Mots clé : *Secteur privé, Algérie, assistantat, croissance économique, dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat.*

Abstract

The purpose of our paper is to understand the reality of entrepreneurship in Algeria through the contribution of devices support and aid for the creation of enterprises (ANSEJ, NACC, ANDI). Our work will be based on two surveys of land,

Key words: private sector, Algeria, assistantship, economic growth, support to entrepreneurship

Introduction

Resté longtemps dans l'ombre du secteur public, les entrepreneurs algériens ont vu du jour au lendemain leur situation transformée d'une « liberté surveillée » à une franchise totale. Nés déjà dans les années 70 après la transformation de leurs capitaux commerciaux en capitaux productifs voir industriels (J. Pennef, 1981), les entrepreneurs ont évolué au rythme des transformations idéologiques, économiques et politiques qu'a connu l'Algérie depuis 1962.

Depuis l'ouverture économique dans les années 90, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à l'entrepreneuriat à travers des réformes et des lois facilitant la création des entreprises. En outre, malgré une augmentation du stock d'entreprises constatée, une dynamique

entrepreneuriale réelle a du mal à s'enclencher. Doing business classe l'Algérie dans ce domaine de la création des entreprises, au 156^{ème} rang. Les promoteurs qui ont vécu l'expérience de la création ont constaté que les lois perdent de leur efficacité face à une bureaucratie et à la non efficacité de l'administration (lenteurs, insuffisance de formation, comportements hérités de l'ère de monopole économique de l'Etat...). Cet article se base sur deux travaux d'enquête auprès des entrepreneursⁱⁱ en activité et des promoteursⁱⁱⁱ de projet qui ont sollicité les services de l'ANSEJ.

Nous posons trois hypothèses : la réalité de l'entrepreneuriat en Algérie, trouve son explication dans le revirement brutal d'un système basé sur l'assistanat à une logique du « laisser faire laisser aller ». L'entrepreneur algérien est un entrepreneur opportuniste au sens où son investissement révèle un caractère spéculateur. Le chômage est le moteur de la dynamique de création d'entreprise.

1. L'entrepreneuriat en Algérie : évolution, croissance et contraintes

Après de longues années de prohibition, l'Etat algérien a complètement modifié son comportement vis-à-vis de l'investissement privé. De l'Etat investisseur des années 1970 et 1980, il devient un Etat incitateur à partir des années 90. Cette apostasie se justifie par la crise économique qui a réduit la capacité budgétaire de l'Etat, sous l'égide d'un plan d'ajustement structurel. Faite dans la précipitation et brutalement, l'ouverture économique a profité d'abord aux plus proches des centres de décision (rente de situation). La frénésie des réformes n'ont pas facilité l'entrepreneuriat pour autant, longtemps suspendu l'esprit d'entreprise tarde à se montrer^{iv}. Pour (Benabdallah, 2008)^v, le retrait de l'État, les plans d'ajustement structurels et l'ouverture de l'économie expliquent en grande partie la désindustrialisation, sans toutefois l'avènement d'une véritable industrie privée.

1.1 Evolution au rythme des lois et des choix politiques

L'entreprise privée algérienne a, toujours, répondu aux transformations des lois la régissant, ainsi qu'aux changements d'attitude des pouvoirs politiques à son égard. Jusqu'aux années 80, l'Etat fut le principal entrepreneur, le secteur privé était occulté. Dans les années 70 le discours de l'Etat socialiste prônait un système productif basé sur l'entreprise public (créatrice d'emploi et de richesses). L'entreprise privée si elle est tolérée, c'est dans les limites consenties par la loi qui accorde un

sursis aux entreprises non « exploiteuses » des travailleurs. La permissivité de l'Etat vis-à-vis de ce secteur est soumise à la condition de son caractère d'«activité non exploiteuse». Pour Chantal. B (1988. P298), la petite production marchande «non exploiteuse», recouvre la production de biens et services dont le prix est déterminé en référence au prix du marché, cette production s'est effectuée à l'aide de moyens techniques faibles et d'un personnel restreint : elle dispose donc d'un capital relativement modeste et est reconnue par les textes, dans la mesure où elle «n'exploite pas» -au sens capitaliste du terme- ses travailleurs.

Le monopole de l'Etat sur l'importation, les subventions des produits de premières nécessités comme le lait, l'huile, farine, semoule, sucre...a beaucoup profité pour ce secteur, ce qui explique, en partie, un secteur privé qui a évolué, principalement, dans le secteur agro-alimentaire à l'insu des politiques qui dans la logique des choses n'ont fait que le freiner. A travers une politique favorable à l'entreprise publique, le secteur privé a su occuper les interstices cédés par ce dernier et a profité de la croissance du secteur public. « Le découvert bancaire du secteur de l'Etat pose problème car, outre qu'il écume le pouvoir d'achat de larges couches sociale, il constitue une source de sur profits (rentes) pour le capital privé commercial auquel s'adresse une forte demande » (S. Bellal, 2011, p 3). (Dj. Liabes, 1984. P78), écrit que le secteur d'Etat fait vivre et reproduire le capital privé. En distribuant des salaires, en protégeant le marché, en offrant des produits subventionnés. L'Etat national a contribué à la structuration du marché intérieur et favorise la création d'une clientèle. Cette période s'est distinguée par une faiblesse de la dynamique entrepreneuriale en favorisant des entreprises de très faible productivité, assistées par la rente pétrolière. A partir des années 80, un large débat fut engagé sur le rôle de l'entreprise privée dans le développement économique, un débat qui s'articula autour de la question de la propriété privée des moyens de production. (W. Laggoune, 1994. Pp 206) résume la situation : « L'objectif étant le développement et l'indépendance économique, il faut pour cela, mobiliser l'ensemble des ressources nationales. L'épargne privée peut jouer dans ce contexte un rôle non négligeable si elle est orientée vers des activités productives. Ainsi située, l'entreprise privée apparaît comme un élément constitutif et indispensable tout au moins à terme, dans le processus de développement. Ainsi, la question de son existence est réglée ».

Après le contre choc pétrolier de 1986, l'entreprise privée se présentait comme la seule issue pour créer de l'emploi et substituer au vide laissé par le secteur public. Perçue comme un nouveau vecteur de la croissance, générateur d'emploi et moteur de progrès socio-économique, elle est de moins en moins perçue comme un agent servant à exploiter les travailleurs, ni un secteur spéculateur. Le secteur privé a fait l'objet d'encouragements sans précédent pendant cette période (une nette augmentation du montant du capital autorisé, création d'organisme pour accompagner les initiatives privées, droits au transfert pour l'acquisition des équipements et des matières premières...). Par ailleurs, la logique de l'assistanat qui a prédominé depuis les années 60 persistait. L'Etat exerçait en permanence son contrôle (monopole de l'importation détenu par l'Etat, banque à exclusivité publiques, dossiers administratifs contraignants, limitation du capital, orientation sectorielle...).

Dans les années 90, avec l'application du plan d'ajustement structurel (PAS), et la rigueur budgétaire qui en a suivie, l'Etat s'est, volontairement et brutalement, écarté de son rôle de premier investisseur. Il s'en est suivi un chômage croissant (le taux de chômage passe de 6% à 37% en l'espace de quelques années) et une décroissance de l'investissement productif de l'Etat. Ces deux situations concomitantes astreignent les pouvoirs publics à s'orienter vers une politique économique d'essence libérale. Le chômage croissant des jeunes brandissait le spectre d'une instabilité sociale et politique. Appréhendant cette perspective, l'Etat a mis en place une série de lois et de dispositifs pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer la richesse et l'emploi. Ces dispositifs ont la compétence et le savoir-faire nécessaires pour guider les porteurs de projet dans leurs procédures administratives dans les limites de leurs choix. En outre, une fois le projet lancé, aucun réel suivi n'est mis en place pour accompagner ces entrepreneurs. D'un autre côté, ces organismes ne proposent aux créateurs aucun accompagnement en termes de formation au management et/ou à la gestion, à la commercialisation, au marketing, etc.... Une fois le projet concrétisé, le créateur est, et demeure, un expert dans son domaine d'activité, mais n'est pas devenu chef d'entreprise au sens schumpétérien que le profit guide vers une dynamique de « destruction créatrice ».

1.2 De l'assistanat par les subventions des années 70, à l'assistanat par des financements abusifs

Les subventions à la consommation ont longtemps joué un rôle dans la réussite des investissements privés. La libéralisation de l'économie n'a pas mis fin à ces subventions, elle a même ajouté d'autres dispositions pour soutenir l'investissement privé. Ce dernier est né et continue de survivre grâce aux appuis de l'Etat. Ces subventions à la consommation avantagent aussi bien le consommateur que les propriétaires des PME. Selon le directeur général des impôts, le trésor public accuse une moins-value de 5000 milliards de centime en avantages fiscaux accordés aux investisseurs au titre de projet ANDI et ANSEJ (2012).

Les différentes formules proposées pour « faciliter » et encourager la création, ont provoqué un engouement, particulièrement, des jeunes vers l'entrepreneuriat. Ces dispositifs visent des objectifs aussi bien sociaux qu'économiques, ce qui rend l'étude puis la sélection des projets délicate. L'idéologie socialiste qui a prévalu depuis 1962, surévaluait l'image d'un cadre travailleur par rapport au statut de privé exploiteur. Dans les années 70 et 80, l'ascension sociale est incarnée par l'image d'un cadre travaillant dans une entreprise nationale symbole de la réussite et de la stabilité pour les individus. Cet état de fait semble être extrapolé vers l'«auto-emploi » ou les promoteurs à l'investissement et leurs familles (R. AKNINE SOUIDI, 2009) devançant cet objectif par rapport à la recherche de l'accumulation de leurs capitaux et de la croissance de leurs entreprises. Les entrepreneurs observés, présentent des dominantes d'assistanat et de dépendance induites par leur incapacité de monter leurs projets d'investissement, de le gérer et de le financer.

Cette situation est due à leurs lacunes dans leur formation en entrepreneuriat. Les dispositifs de soutien à la création des entreprises, trouvent leur succès dans un environnement caractérisé par le chômage qui constitue le moteur de la dynamique de création (beaucoup de ces entrepreneurs avouent que s'ils trouvaient un travail dans une entreprise publique, ils abandonneraient l'entrepreneuriat. (R. AKNINE SOUIDI, 2012)). L'importance de la dynamique entrepreneuriale pour le développement économique, fait que les initiatives entrepreneuriales nécessitent d'être guidées et accompagnées à une étape quelconque de leur processus. La performance, qui en résulte est, le plus souvent, associée à la qualité et à la durée de cet accompagnement (Leger-Jarniou. C et Saporta. B, 2006, p 9), on parle ainsi de l'entrepreneur « contraint », sa motivation est centrée sur la création de son propre emploi et s'oppose à une conception

de l'entrepreneuriat en termes de poursuite d'opportunité. La logique de l'accompagnement veut positionner le créateur d'entreprise comme un demandeur de prestation ou d'une aide pour faciliter son démarrage (A. Jaouen, S. Loup, S. Sammut. 2006. pp59). Les dispositifs mis en place se veulent accompagnateurs, ils se dressent dans une logique d'autorité autorisatrice d'un projet ou le profil de formation du promoteur-entrepreneur est la référence. Dans leur quête de facilités, les promoteurs à l'entrepreneuriat cherchent à être assistés, conscients qu'ils n'ont pas le profil d'entrepreneurs saisissant une opportunité de profit pour mettre en œuvre une organisation pour le réaliser. Il y a alors une situation mitigée dans laquelle l'entrepreneur à la recherche d'emploi et d'une stabilité de revenu face à la nécessité d'innover pour être compétitif sur le marché et maintenir son entreprise en vie.

2. Les dispositifs (ANDI, ANSEJ, CNAC) : encourager l'entrepreneuriat par offre d'avantages

La faiblesse des capitaux privés et l'inexpérience des porteurs de projets, a orienté les pouvoirs publics vers des modes de soutien et d'accompagnement pour stimuler l'entrepreneuriat. Les trois dispositifs phares sont, l'ANDI, l'ANSEJ et la CNAC s'inscrivent dans deux dynamiques, création d'entreprises et création d'emplois. Ces trois dispositifs, se base sur deux types d'encouragement : par l'allégement fiscal et par des financements directs de l'entreprise créée.

2.1 Présentation des dispositifs

A partir de 2001 l'ANDI va remplacer l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut créée en 1993. L'ANDI véhicule une nouvelle vision de l'Etat vis-à-vis les grands capitaux nationaux et internationaux. Elle est destinée aux projets d'investissement supérieur à 135000 dollars US. Ces investissements vont bénéficier de l'exonération des droits de douanes pour les équipements, la franchise de la TVA, l'exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné, l'affranchissement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant trois ans. Outre les exonérations fiscales, ces investissements bénéficient des avantages multiples tels que l'octroi de prêts non rémunérés, bonification des taux d'intérêts bancaires sur les équipements. Ce dispositif vise à stimuler

l'industrie et s'inscrit dans la logique d'attractivité du territoire, car il fait appel à des investissements nationaux et étrangers.

Le dispositif ANSEJ vise un double objectif : créer des PME et des emplois. Mis en place dès 1997, il intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro-entreprise par des jeunes dont la tranche d'âge est (19-40ans), pour les montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions de dinars. Sa mission est de favoriser la création des activités des biens et services par des jeunes promoteurs ainsi que d'encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes. L'ANSEJ a pour mission de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets durant toutes les phases jalonnant le processus de création de leurs micro-entreprises. L'ANSEJ accorde aux jeunes promoteurs trois prêts non rémunérés : Un prêt de 500.000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités de plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile. Un prêt de 500.000 DA pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités sédentaires. Un prêt pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur. Un prêt non rémunéré octroyé par l'ANSEJ et modulé selon le niveau de financement .Bonification des taux d'intérêt bancaires à raison de 50 % en zones normales et 75 % en zones spécifiques. Ces taux passent à 75 % en zones normales et 90 % en zones spécifiques quand l'activité est du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique ou la pêche.

Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre du projet, franchise de la TVA pour les acquisitions des biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, l'application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipement importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement et exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises, exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction et de l'IBS, de l'IRG, du VF, de la TAP pendant une période de (03) trois années.

Dans le cadre de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 en dispositif œuvrant à

soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement. Le dispositif CNAC, vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans les activités industrielles et/ou de services, sauf la revente en l'état pour des montants d'investissements pouvant atteindre 5 millions de dinars. Elle inclue un système de prêt (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fond de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque. La CNAC offre un accompagnement pour les promoteurs. En effet, le souci de préserver les micro-entreprises nouvellement créées d'une mortalité précoce, des sessions de formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs sont assurées, périodiquement, par des conseillers animateurs. En plus de cet appui, il est prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont, la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires, la réduction des droits de douanes, l'exonération fiscale et parafiscale, le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

Selon l'ONS 83,2% des entreprises employant entre 50 et 249 salariés ont bénéficié des aides de ces dispositifs. Ces différents moyens financiers mis en œuvre, ont-ils pu pour autant créer une classe d'entrepreneurs et dynamiser l'entrepreneuriat ?

2.2 En vingt ans de libéralisation, grandes facilités pour quels résultats ?

Selon les données officielles^{vi} 99,91% des PME en Algérie sont des entreprises privées. Le nombre d'entreprises privées passe de 156591 en 1999 à 309578 entreprises en 2008, en 10ans le stock des entreprises a pratiquement doublé. La contribution du secteur privé dans la valeur ajoutée passe de 61,20% en 1989 à 92% en 2009. Le secteur industriel quant à lui reste faible, il représente 16,31% des entreprises privées en 2011.

Le tableau suivant montre l'évolution du taux de l'entrepreneuriat industriel par 100000 habitants. En considérant que le taux de croissance de la population en Algérie était de 3.6% en moyenne entre 1970 et 1990, de 2,5% en moyenne à partir des années 90, le taux d'entrepreneuriat apparaît en nette croissance. Cette évolution dévoile sa corrélation avec les mutations de la législation depuis 1970 à nos jours. On constate une croissance accélérée du taux d'entrepreneuriat à partir des années 90, date qui coïncide avec la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui ouvre le champ à l'initiative privée.

Tableau 1 : Evolution du taux de l'entrepreneuriat dans l'industrie en Algérie

Années	1976	1980	1987	1990	1999	2002	2007
Taux d'entrepreneuriat pour 100000 hab.	28	28	64	43	156	133	159

Source : reconstitution des données de (ONS, FMI, Ministère de la PME/PMI)

Pour Bouyakoub. A (2004. P79), malgré que la PME privée ait toujours été tolérée et parfois même encouragée dans le cadre de l'économie administrée, elle n'a cependant pas connu de développement spectaculaire. La cause revient aux difficultés liées à l'obtention des différentes autorisations administratives de constitution d'entreprises, et des limites de l'épargne privée. L'accès au crédit est l'une des principales contraintes de ce secteur, alors qu'il représente 50% du PIB et 60% des dépôts bancaires dans les années 90, les prêts qui lui attribués ne représentent qu'environ un tiers de l'allocation totale de crédit au secteur des entreprises, indique un rapport de la banque mondiale en 2003. Une nette évolution a été constatée en 2012 ou 51,72% des crédits alloués par les banques sont destinés au secteur privé. Selon l'association des banques et des crédits financiers (ABCF), la majeure partie de ces crédits sont destinés aux importateurs privés. Cette situation n'est pas du à la politique de crédit des banques, mais à la faiblesse des projets qui leurs sont adressés. L'ABCF considère que le système de financement du secteur privé n'est pas réellement adapté au tissu économique algérien, ainsi, 83,2% des entreprises ont eu recours à l'autofinancement faute de crédit bancaire.

Les obstacles administratifs (une association d'un personnel incapable de déchiffrer les lois, d'une hiérarchie centralisée et à plusieurs niveaux, lente et débordée) constituent l'infortune qui dissuade plusieurs porteurs de projets. Selon l'ONS 2012, 43,9% des chefs d'entreprises déclarent que le dossier administratif relatif à la création de l'entreprise est complexe, 40% des chefs d'entreprises, considèrent que les délais de création d'une entreprise sont longs. L'ONS constate un recul de l'ordre de 30 % de la création d'entreprise en 2009 par rapport à 2008. La même source ajoute que «la majorité des entreprises, immatriculées au 1er semestre 2009, active dans le secteur du commerce avec 49% du nombre global des entreprises,

suivi du secteur de l'immobilier avec 14,10%, la construction et travaux publics avec 12,37% et enfin les industries manufacturières avec 11,24%. Les aides, les pratiques, les comportements de l'administration et des entrepreneurs font que les entreprises créées (leurs tailles, leur pérennité, leurs secteurs d'activités...) sont loin de constituer une base économique à l'origine de la création des richesses.

2.3 Contraintes à l'entrepreneuriat : quel rôle pour Les dispositifs d'appui à la création des entreprises?

A la suite d'une enquête menée en mai 2012 (Aknine Souidi. R, 2012), nous pouvons affirmer que le dispositif ANSEJ est à l'origine des orientations des jeunes à l'entrepreneuriat. Les comportements, les aptitudes et les attitudes des entrepreneurs, ainsi que la destinée de leurs entreprises découlent du poids de leurs motivations. Les entrepreneurs se caractérisent par leur jeunesse (19-40 ans), cette jeunesse est tantôt assimilée à l'insouciance avec son corolaire, une attitude à la prise de risque, la recherche de la réalisation de soit et d'une carrière adéquate. L'âge jeune de ces entrepreneurs, renvoie aussi à leur inexpérience, leur fragilité psychologique, leur manque de maturité ainsi que des connaissances entrepreneuriales insuffisantes.

Cette caractéristique, leur offre l'avantage de grandes capacités d'apprentissage et de cumul de savoirs faire. En effet, le gout du risque, le désir d'indépendance, le gain pécuniaire et la réalisation de soit... sont des caractéristiques existantes chez ces individus. Par ailleurs, la rapidité de la décision d'entreprendre (saisir une opportunité liée à une réglementation favorable à l'entrepreneuriat) explique en partie la réticence des banques vis-à-vis des financements demandés, et le taux de mortalité élevé de ces entreprises. L'intention entrepreneuriale de ces jeunes, s'inscrit dans la logique de leur intégration sociale. Les résultats de notre recherche, laissent comprendre qu'il existe une forte intention entrepreneuriale chez nos interlocuteurs, laquelle ne s'explique pas, uniquement, par l'attrait important vis-à-vis de l'entrepreneuriat, mais au regard de la situation sociale dégradée, l'entrepreneuriat constitue pour les jeunes une voie d'évitement de difficultés et d'insertion sociale voire du chômage. Le recours à l'ANSEJ constitue la voie la plus rapide d'accès à l'entrepreneuriat, en revanche, les aides convoitées ne représentent que la partie superficielle des besoins pour entreprendre. Les entrepreneurs se rendent dépendants de ces organismes et de leurs financements.

Conclusion

Le socialisme, comme doctrine et modèle économique, adopté par l'Algérie post l'indépendante, a privé l'Algérie de la classe des fameux capitaines d'industrie à la Schumpeter. Il a laissé la place aux entrepreneurs opportunistes qui ont su, vu leur proximité des centres de décision, profiter et saisir les opportunités de situation qui s'offraient à eux pendant cette période. Au lendemain des événements d'octobre 1988, peu d'algériens avaient les capitaux nécessaires pour entreprendre de gros investissements (Kheladi. M, 2012, p174). Le chômage conjugué d'une crise multiforme dans les années 90 a enfoncé la politique économique dans une logique de plus en plus libérale.

La manne financière des années 2000, a donné les moyens nécessaires pour revenir à la scène économique au pouvoir public. Une stratégie dont objectif consiste à soutenir l'investissement mise en place et qui servira à créer une classe d'entrepreneurs capables de créer la richesse et l'emploi. Suivant cette logique, les lois ont subi des modifications, des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ont été mis en place en brandissant des objectifs aussi variés que contradictoires. L'hypertrophie de ces dispositifs et la simultanéité de leur mise en exercice ont augmenté le nombre de candidats à l'entrepreneuriat. Beaucoup de projets ont été conçus dans la précipitation, ce qui les rend vulnérables et incapables de subir la pression de la concurrence.

Cette réalité provoquera la dépendance durable de ces entrepreneurs vis-à-vis de leurs bailleurs de fond. On constate ainsi, l'inefficacité des aides publiques à créer cette classe d'entrepreneurs et un tissu d'entreprises capables de créer de la valeur et de l'emploi tant espérés. La mortalité de ces entreprises est synonyme de déficit pour le budget de l'Etat. Les banques, malgré leur statut d'institutions publiques, continuent à se méfier de ces entrepreneurs, par manque de confiance vis-à-vis de l'administration en général (la corruption fait qu'on peut falsifier certains papiers justificatifs), ajoutant à cela, les procès impliquant certains cadres de l'Etat dans des affaires d'octroi des prêts abusifs rend les responsables plus méfiants, le contrôle excessif et lent. Les lenteurs administratives, dont se plaint une grande majorité des entrepreneurs, provoquent des surcoûts liés aux dépenses engagées par l'entrepreneur avant même la réalisation de son projet, ils sont liés au nombre de dossiers et de justificatifs à fournir pour créer une entreprise et à la dévaluation du projet qui s'ensuit (la concurrence, le moment n'est plus opportun...).

Le retard dans la réalisation des projets, renforce le poids du secteur informel, qui pose déjà des problèmes, car imitateur et plus concurrentiel (dans la mesure où il ne passe pas par les mêmes procédures). Nos enquêtes ont révélé que l'imitation est le facteur principal du choix du projet, cette réalité pousse les organismes de soutien à réorienter les projets vers des investissements ou le promoteur ne s'est pas préparé. L'Etat avec son monopole va, une fois encore, décider des projets à soutenir de l'orientation des individus vers le domaine de l'entrepreneuriat en les appâtant de promesses de financement et de facilités.

Les années 90, ont vu des initiatives privées se libérer sans que cela ne puisse développer des investissements capables d'accéder aux objectifs tracés. Les contraintes financières et environnementales font que les porteurs de projets n'ont aucune prise sur leurs décisions, taille de l'entreprise très réduite, le choix limité de secteurs d'activité dicté par la précipitation et l'inexpérience des entrepreneurs. Pour, (Temmar. A, 2011, Pp295), la stratégie à mettre en œuvre pour une promotion optimale de l'investissement tient d'abord à une transformation du cadre de fonctionnement de l'économie (le système) et une amélioration de l'environnement d'affaires afin que ces espaces puissent mobiliser de façon efficiente l'épargne nationale et attirer l'épargne étrangère.... L'efficacité de ce dernier dépend largement de l'espace de fonctionnement de l'économie nationale.

Bibliographie :

1. Aknine Souidi. R (2012) : « diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs », colloque international « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement, Etat, économie et société ». Alger, 8, 9 décembre.
2. Aknine Souidi. R (2009) : Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : une application sur quelques territoires en Algérie. Thèse de Doctorat es sciences économiques. Université Moloud Mammeri Tizi Ouzou.
3. Beaud. S, Weber. F, (1998) : guide de l'enquête de terrain. Ed, la découverte.
4. Bellal. M (2004) : « l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la problématique du développement local ». In, Ferguène. M : Gouvernance locale et développement territorial le cas des pays du sud. Ed, l'Harmattan.

5. Bellal. S (2011) : « la régulation monétaire en Algérie (1991-2007) ». Internet, hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/21/49/pdf.
6. Bernard. C (1988) : « En Algérie, une « nouvelle valeur », l'auto emploi ? ». In revue tiers monde, tome 29, N°114. Pp 295-318.
7. Bouyakoub. A (2004) : « Les PME en Algérie: quelles réalités ? ». In, Abdou. A, Bouyakoub. A, Lallement. M, Madoui. M (Eds) : La gouvernance des PME-PMI, regards croisés France-Algérie'. Ed, l'Harmattan. Entrepreneurs et PME : approches algéro-françaises.
8. Bouyakoub. A (2006) : « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles ». In, Abdou. A, Bouyakoub. A, Lallement. M, Madoui. M (Eds) : « La gouvernance des PME- PMI, regards croisés France-Algérie'. Ed, l'Harmattan.
9. Chabaud Didieret al (2010), « Vers de nouvelles formes d'accompagnement ? » In, Revue de l'Entrepreneuriat, N°2 Vol. 9, p1-5.
10. Doing Business (2012) Entreprendre dans un monde plus transparent, Banque mondiale, IFC.
11. Jaouen Annabelle et al, « Accompagnement par les pairs, confiance partagée et résilience : illustration au travers du cas Voiles d'Oc », in, Revue de l'Entrepreneuriat, 2006/1 Vol. 5, p. 59-72.
12. Kheladi. M (2012) : le développement local. Ed, OPU, Alger.
13. Laggoune. W (1994) : « Le contrôle de l'Etat sur les entreprises privées en Algérie : genèse et mutations ». Thèse de Doctorat, université d'Alger.
14. Leger-Jarniou. C, Saporta. B (2006) : «L'accompagnement en situation entrepreneuriale : pertinence ou cohérence », Revue de l'Entrepreneuriat, N°1 Vol. 5, pp. 9-12.
15. Liabes. Dj (1984) : Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisie en Algérie, quelques éléments pour une sociologie de l' « entreprendre ». In, Cahiers du CREAD. N°1, pp97-113.
16. Messegheem. K, Sammut. S (2010) : « Accompagnement du créateur : de l'isolement à la recherche de légitimité », In, Revue de l'entrepreneuriat. N°1. Vol. 9, p82-107.
17. Peneff. J (1981) : Industriels algériens. Ed, CNRS.
18. Temmar. H. A (2010) : La transition de l'économie émergente : Références théoriques, stratégies et politiques. Ed, OPU, Alger.
19. Ziane. S (2013) : «Accompagnement et développement des compétences entrepreneuriales des entreprises naissantes». In, 6ème colloque sur l'esprit entrepreneurial outil de développement durable, « l'innovation et l'entrepreneuriat, moteurs de diversification soutenable de l'économie », les 15 et 16 avril 2013. Université kasdi Merbah Ouargla (Algérie).
20. Bulletin d'information statistique N°20, données 2011, ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement. mars 2012.

21. Le premier recensement économique, 2011. Collections statistiques, N°172. Serie E statistiques économiques N°69. ONS 2012.

ⁱ ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes, ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement, CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

ⁱⁱ Aknine Souidi. R (2009) : Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises, application sur quelques territoires en Algérie. Thèse de Doctorat es sciences économiques. Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.

ⁱⁱⁱ Aknine Souidi. R (2012): « diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs », colloque international « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement, Etat, économie et société ». Alger, 8, 9 décembre.

^{iv} Dans notre enquête de 2004, les entrepreneurs avouent ne pas avoir confiance au départ de la sincérité des intentions de l'Etat quant à cette ouverture économique. Ils préféreraient fructifier leur capitaux dans les investissements les moins voyants tel que l'immobilier.

^v Benabdallah Y., 2008, « Les politiques industrielles en Algérie : désindustrialisation et ouverture », mimeo CEPN/Université Paris 13, novembre.

^{vi} Bulletin d'informations statistiques de la PME. Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement Mars 2012.